

AOÛT / SEPTEMBRE

Les sujets suivants devraient faire l'objet de consultation au conseil d'école au début de l'année scolaire.

Veuillez svp vous reporter à l'exemple d'un « ORDRE DU JOUR » pour la préparation des rapports à être présentés. Les rapports du CP et des comités ad hoc devraient être enregistrés dans un procès-verbal et présentés chaque mois, selon le cas.

SVP N'OUBLIEZ PAS: les procès-verbaux de votre conseil d'école ou de centre doivent être transmis au bureau du SEP sur une base mensuelle – par courriel à info@ptusep.com ou encore par courrier interscolaire.

Renseignements généraux

- Des propositions entre la direction et le conseil d'école peuvent découler des sujets discutés.
- Il existe quatre types de propositions:
 - Consultatives: La direction sollicite l'avis du personnel et ensuite décide de la proposition finale.
 - Collaboratives: Ces propositions sont formulées par le personnel enseignant, souvent avec la direction. Si la direction refuse une proposition collaborative, une explication écrite est fournie au personnel avant la mise en œuvre de la décision. Une copie de l'explication doit être remise au directeur régional ainsi qu'au SEP.
 - Collaborative et à être communiquer au conseil d'établissement pour information. Ces propositions sont développées par le personnel enseignant, souvent avec la direction. Une fois la proposition approuvée, la direction informe le conseil d'établissement.
 - Collaboratives qui requièrent l'approbation du conseil d'établissement: Ces propositions collaboratives sont conjointement recommandées au conseil d'établissement pour approbation. La direction décide de la version finale à être présentée au conseil d'établissement. Si la proposition est rejetée par le conseil d'établissement, une nouvelle proposition est requise.
- Pour plus de détails sur le conseil d'école, voir les clauses 4-4.01, 4-4.02 et 4-4.03 de notre entente locale que vous pouvez consulter [ici](#).
- SVP, reportez-vous au tableau à la page suivante pour les sujets qui devraient être discutés au début de l'année scolaire.
- Trois notes de service additionnelles seront transmises au cours de l'année relativement aux autres sujets à être discutés. Ces notes de service seront également accessibles sur le site Web du SEP.
- N'hésitez pas à communiquer avec le bureau du SEP pour toute question ou inquiétude liée au fonctionnement de votre conseil d'école.

Sujets de discussion au conseil d'école en début d'année scolaire

	Consultative	Collaborative	Collaborative et pour informer le conseil d'établissement	Collaborative avec l'approbation du conseil d'établissement
Procédures pour la remise des notes		✓		
Le système de signalement des retards et des absences des élèves		✓		
Le comité de perfectionnement de l'école		✓		
L'identification pour l'année quant aux besoins en surveillance et l'établissement d'un système de rotation des enseignantes et enseignants pour mettre en place les tâches de surveillance requises		✓		
Le programme de reconnaissance de la valeur ajoutée		✓		
L'utilisation des jours de direction	✓			
L'établissement d'un système de suppléance dépannage conforme à la clause 5-1.31		✓		
Les propositions suivantes peuvent survenir sur une base continue				
Les activités éducatives qui nécessitent des modifications aux heures d'entrée et de départ des élèves ou qui exigent un déplacement des élèves à l'extérieur de l'école				✓
La mise en œuvre de l'éducation populaire (éducation aux adultes/formation professionnelle)				✓
La planification et la mise en place du système de surveillance des examens	✓			